

La Provence au miroir des *Monumenta* de la Novalaise

Au cœur du massif des documents qui, groupés par Carlo Cippola, forment le recueil des *Monumenta Novaliciensia vetustiora*¹, la Provence est avant tout présente, grâce à la figure de celui qui, durant le premier tiers du IX^e siècle, domine l'histoire de la vénérable abbaye piémontaise, saint Eldrad.

L'auteur de sa *Vita* est en effet formel ; reprenant les éléments d'une tradition plus ancienne, il écrit : *Igitur beatus Eldradus, ex Galliana patria, quae dicitur Provincia, non infimis parentibus natus est, et, ut certum dicatur, Amboliacensis oppidi, Alpinis montibus undique septi, municeps et indigena fuit...*². On ne saurait être plus net : il s'agit de l'*oppidum* d'Ambel, sis aujourd'hui dans le département de l'Isère (C^om de Corps), mais qui fit partie, tout au long du Moyen Age, du Val Gaudemar. La famille à laquelle appartient Eldrad, relève donc de l'*ecclesia Wapencensis*. Aux yeux des moines de la Novalaise, cette région apparaît comme indubitablement provençale : *ex Ambelli castello Galliae, inter Alpes ortus Provinciae...*³, chante sa liturgie. Eldrad doit être tenu pour provençal.

Provençal de la très haute Provence, bien sûr ; c'est pourquoi, dès sa jeunesse, sa préoccupation majeure fut d'apporter une solution caritative aux difficultés posées par le passage des cols alpins, aménageant, alors qu'il est encore *sub laicali habitu*, sur le territoire de ses propres domaines, un abri (*viridarium*) destiné à recevoir les pèlerins, que le biographe

1. *Monumenta, Novaliciensia vetustiora*, éd. Carlos CIPPOLA, *Fonti per la storia d'Italia*, n^o 31 et 32, Rome, 1898-1901.

2. *Monumenta*, t. I, p. 383.

3. *Monumenta*, t. I, p. 356.

qualifié de *pulcherrimum*, et où chacun pourrait trouver le vivre (*edulium*) et le couvert (*habitacula*)⁴. Il me paraît vraisemblable que le lieu alors choisi par lui, fut celui que nous connaissons sous le nom de Monestier d'Ambel, ainsi nommé par suite du prieuré que les moines de la Novalaise créèrent là, mais, sans doute, sur le site de la primitive fondation hospitalière.

Quand, après avoir mené, durant quelques saisons, une vie d'errance, à travers la Gaule, sa Provence (*atque sibi domesticam peragravit Provinciam*), l'Espagne et l'Italie, à la recherche d'une *arctior regula*, Eldrad se décida pour la Novalaise ; à son choix, ne dut pas être étranger le fait que cette abbaye tenait au Mont-Cenis un hospice, à la réputation universelle.

Il est curieux de voir ce Provençal indiscutablement alpin, annexé de façon péremptoire à la Basse-Provence par les récentes notices encyclopédiques⁵, qui toutes le font naître à Lambesc. Il est vrai que cette dernière localité peut se targuer d'un culte rendu à Eldrad, florissant à l'âge classique. Il n'est que de voir pour s'en convaincre, dans l'église paroissiale, le beau tableau dû au pinceau d'André Bardon (1745) et les ex-voto de la même époque, en particulier celui qui est daté de l'an IX, ravissant. Mais, malgré un tel culte, force est bien de restituer au diocèse de Gap celui qui étant né, vers la fin du VIII^e siècle, sur le territoire de l'*oppidum* d'Ambel, compte au nombre de ses plus insignes illustrations.

*
**

La Provence est ensuite présente aux pages des *Monumenta* de la Novalaise par le biais des possessions qui, sises en Provence, relevaient de la juridiction de cette abbaye.

4. *Monumenta*, t. I, p. 383.

5. Notices au mot ÉLDRAD, dans *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.* et dans *Dict. de biographie française*, dans *Vies des saints et bienheureux*, au 13 mars, t. III, 1941, p. 295-298.

Elles lui venaient, quant à l'essentiel, des legs consentis par Abbon dans son fameux testament du 5 mai 739. Je ne reviendrai pas sur la fracassante querelle qui, à partir de 1880, opposa Joseph Roman à l'abbé Guillaume, autour du titre de "patrice" à accorder ou à refuser à ce grand proto-carolingien, lieutenant de Charles Martel ; les études polémiques qui opposèrent les deux érudits, eurent entre autres avantages le mérite de pousser très à fond le travail d'identification des lieux cités dans ce testament, en ce qui concerne les *pagi* de Briançon, Embrun, Chorges et Gap⁶.

Il est bien compréhensible que la masse des possessions cédées par Abbon à la Novalaise devaient se situer forcément dans cette zone de la Haute-Provence, théâtre de ses exploits : une douzaine dans le Briançonnais, une demi-douzaine dans l'Embrunais, deux pour le pays de Chorges, enfin, en ce qui concerne Gap, quarante. L'oncle (*patruus*) et tuteur d'Abbon, Simphorien, ayant été, rappelons-le, titulaire de ce dernier siège épiscopal.

Mais ce sont aussi des biens dispersés sur tout le territoire provençal, lui appartenant par héritage familial, qui sont de même légués : au pays d'Arles (Eyguières par exemple), au pays de Riez (Varages par exemple), de Cavaillon et Apt ; à Toulon, un domaine ; à Marseille enfin, des biens qui lui viennent de son oncle (*avunculus*) Dodon et de son aïeule Dodina — il est donc possible que la mère d'Abbon soit marseillaise — ainsi que d'une autre parente à Peyrolles et Centron (lieu-dit de la banlieue marseillaise qui n'avait pas encore été canonisé).

Les relations de la Novalaise avec Marseille sont illustrées, non plus cette fois dans les *Monumenta* mais dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*⁷, par un épisode de concurrence monastique opposant les moines

6. P. GUILLAUME, *Recherches historiques sur les Hautes-Alpes*, Paris, 1881 ; J. ROMAN, *Abbon et Valchin*, Paris, 1885. *De la valeur historique de la chronique de la Novalaise*, dans *Bull. de la soc. d'ét. des Hautes-Alpes*, 1896, p. 40-53, *Legs faits par Abbon dans son testament*, Grenoble, 1901.

7. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, éd. B. GUÉRARD, t. II, n° 691, p. 33.

piémontais, réfugiés depuis longtemps à Brème, et l'abbaye marseillaise, au temps d'Isarn (1020-1047).

Pierre, le vicomte de Gap, flanqué de sa mère Dalmatia et de son épouse Inguilbergue, donne, aux termes de cet acte, à Saint-Victor de Marseille, les églises et les biens de la *villa* de Chorges, relevant du comté d'Embrun, que le *coenobium* de Brème, par suite de la déficience des légitimes possesseurs, les moines marseillais, disparus en même temps que leur abbaye totalement dévastée, s'était injustement adjugé.

Moderno autem tempore, poursuit le document, l'abbé Isarn envoya des religieux pour revendiquer à nouveau la juste possession du lieu. Au cours d'un plaid, qualifié ici de "concile" — *antiquissimis cartis in medium prolatis* —, l'affaire fut ventilée, et le jugement porté par les évêques et les magistrats, publiquement, en présence des nobles témoins et des perdants, les moines de Brème. Mais, auparavant, *secretim*, la justesse de la sentence avait été au préalable vérifiée *igne atque ferro*. C'est de la même façon, en recourant à l'épreuve de l'eau, que furent ensuite confondus les contumaces, quelques moines de Brème mécontents⁸.



Vers la fin de son testament, dont la Novalaise, nous venons de le voir, fut le principal bénéficiaire, Abbon rappelle les raisons qui l'ont mis en possession de tant de pouvoirs sur les régions du Dauphiné, Diois, Gapençais, Embrunais, Briançonnais ; elles tiennent essentiellement à son alliance avec le roi des Francs Théodoric IV, plus précisément avec Charles Martel, qui, en 737, défit les musulmans près de Narbonne.

C'est sans doute au cours des quatre ou cinq ans qui précédèrent la mise au net de son testament qu'Abbon eut à affronter de son côté les Sarrasins et leur allié, Riculfe, fils de Rodolphe, qu'il vainquit.

En une petite phrase, Abbon caractérise ce qui, durant les deux siècles qui vont suivre, jusqu'en 972, constituera le mal majeur dont la Provence

8. Voir ce dernier épisode commenté dans *Annales (E.S.C.)*, 1972, n° 2, p. 421.

pâtira, à savoir la tentation de jouer le jeu dangereux d'une alliance avec l'infidèle, alliance nouée dans le but de faire échec à d'autres Provençaux : lutte de partis, plutôt de clans, qui conduit, pour faire pièce à l'adversaire, à pactiser avec les Sarrasins. De telle sorte que ce ne fut pas tant leur force qui permit à ces derniers de s'imposer, mais bien plutôt les dissensions entre Provençaux qui ne cessèrent de renforcer leurs positions. Car, très vite, le More savait renverser la situation à son profit et maîtriser ceux-là même qui les utilisaient.

C'est une telle collusion que dénonce Abbon quand il écrit : ... *dum et ipse Riculfus apud gente Saracenorum ad infidelitatem regni Francorum sibi sociavit et multa mala cum ipsa gentem pagana fecit...*⁹ : "ce Riculfe qui, manquant à la fidélité qu'il devait au roi des Francs, fit alliance avec les Sarrasins et de concert avec cette nation païenne (dans nos régions), causa de nombreux ravages...".

Réflexion qui dit clairement quelle fut, par contre, la carte politique jouée par Abbon, celle du pacte conclu avec Charles Martel, celui-là même dont les incessantes exactions devaient amener un moine chroniqueur à écrire : "Plutôt les Sarrasins ! Eux, au moins, s'ils pillent, ils n'emportent pas la terre...".

C'est pour désamorcer un tel reproche qu'Abbon, à peine les eut-il reçus des mains de celui dont il fut le féal et lieutenant, devait se dessaisir de ces biens, et au profit de la Novalaise, comme s'il eût à se faire pardonner l'intrusion d'un Provençal dans le domaine piémontais.

*
**

Figure enfin parmi un lot de pièces éditées en appendice au *Chronicon*¹⁰ un fragment qui met en scène celui que l'on peut regarder comme l'homme fort de la Provence au milieu du XI^e siècle, Raimbaud, appartenant à la famille de Reillanne, moine de Saint-Victor, archevêque d'Arles de 1030 à 1070.

9. *Monumenta*, t. I, p. 36, l. 7-9.

10. *Monumenta*, t. II, p. 299-300.

Raimbaud apparaît au moment de prendre une décision concernant un sarcophage retrouvé à Marseille, celui de l'empereur Maximien. Ce personnage à la carrière impériale en dents de scie finit par s'affronter à Maxence et Constantin, fut défait par ce dernier, son gendre, et vint se réfugier à Marseille. Là, contraint de se donner la mort, en 310, il fut enseveli dans cette dernière cité.

En plein XI^e siècle, ce fut donc le sarcophage de cet empereur qui fut retrouvé. Ce sont des témoins qui ont rapporté au chroniqueur les détails de cette invention : *nam sint nobis retulerunt qui interfuerunt*. La tumulation était tout à fait digne de quelqu'un qui avait été revêtu de la pourpre : les parfums d'une part avaient assuré au corps une parfaite conservation, en même temps que le cercueil de plomb, dans lequel il avait été enseveli. Le tout reposant dans un sarcophage du marbre le plus pur. Une inscription gravée en lettres d'or, achevait de donner au décor un caractère pleinement impérial.

Placés face à cette insolite découverte, les responsables s'adressèrent à Raimbaud, l'archevêque d'Arles, pour avoir son opinion. Elle fut conforme à ce que l'on pouvait attendre de cet homme à l'intransigeance bien connue.

Raimbaud, par Lactance¹¹, connaissait Maximien, et savait qu'il s'agissait d'un persécuteur des chrétiens, aussi son avis fut-il formel : il n'y avait qu'à jeter le tout à la mer — *in mari magno !* Ce qui fut fait... et qui permit au chroniqueur de clore son récit sur une bien belle phrase : "Là où le corps fut immergé — *ubi jactatum est corpus* — on a vu, depuis, les rivages de la mer, de nuit et de jour, jeter mille feux — *nam diebus ac noctibus, maris equora ibi videntur semper ardere...*".

A l'occasion de ce congrès, ce sont quelques-uns des scintillements de la lumière de Provence, tels qu'ils se reflètent aux folios des *Monumenta* de la Novalaise, que j'ai tenté de capter, d'autant plus précieux que lointains et fragmentés.

Paul AMARGIER.

11. LACTANCE. *De mortibus persecutorum*, éd. J. MOREAU, Paris, 1954, *Sources chrétiennes*, n° 39, t. I, p. 111-112.